

Prestations intellectuelles
Règlement de consultation

Objet du Marché
Restructuration d'une plate-forme sportive (terrain de football) en terrain multisports (tennis, softball, quilles et football)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE LAPOUTROIE

39, rue du Général Dufieux

68650 LAPOUTROIE

03 89 47 50 10

Date limite de Remise des Offres : 6 octobre 2010 à 17h00

Mairie de Lapoutroie – 39, rue du Général Dufieux – 68650 LAPOUTROIE

Tél : 03 89 47 50 21 – <http://www.lapoutroie.fr>

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de LAPOUTROIE

Adresse : Mairie de LAPOUTROIE
39 rue du Général Dufieux
68650 LAPOUTROIE
Mail : mairie@lapoutroie.fr
Tél. : 03 89 47 50 10
Fax : 03 89 47 24 43

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet une mission d'assistance à Maitre d'ouvrage (AMO) en vue de la restructuration d'une plate-forme sportive (terrain de football) en terrain multisports (tennis, softball, quilles et football)

Étude en trois phases :

1. La faisabilité de l'opération
2. L'établissement de l'avant projet
3. L'évaluation des coûts ainsi que des aides et subventions possibles

3. TYPE ET NATURE DU MARCHÉ

Marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée (art. 28 du code des marchés publics).

4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION

Les candidats sont tenus de présenter une proposition correspondant à L'OFFRE DE BASE. Les variantes ne sont pas prises en compte.

4.1.1. Détail estimatif et Acte d'Engagement

Les entreprises devront établir leur proposition sous la forme d'une décomposition du prix, servant à calculer le montant de l'offre.

Le montant total H.T. issu de la décomposition des prix est à reporter par les concurrents dans le montant H.T. figurant dans l'Acte d'Engagement.

4.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

Le marché n'est pas décomposé en lots.

En cas de groupement, les prestations et la rémunération devront être réparties de manière détaillée entre chacun des membres du groupement.

4.3. MODIFICATION DE DETAIL AU D.C.E. PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée par la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Il court à compter de la limite fixée pour la remise des offres.

4.5. CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS AUX ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises par voie électronique sur le site internet de la commune www.lapoutroie.fr – rubrique Vie municipale – marchés publics.

5. DELAI DE REALISATION

Les études (faisabilité, avant projet, estimation des coûts) seront à réaliser au plus tard au courant du 1^{er} trimestre 2011.

6. DOSSIER DE CONSULTATION – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront rédigées en langue française et les sommes seront exprimées en euros.

6.1. DOCUMENTS A RENVOYER REMPLIS PAR LES CANDIDATS

6.1.1. Candidatures

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- la lettre de candidature (DC4 dûment rempli)

- la déclaration du candidat (DC5 dûment rempli)

6.1.2. Offres

Le projet de marché (pièces constituant l'offre) qui comprend :

- **Un acte d'engagement (AE)** établi en un seul original, daté et signé par l'entrepreneur ou son représentant dûment habilité, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un candidat pour un même marché. En cas de groupement, l'A.E. est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par la mandataire dûment habilité à représenter ces entreprises au stade de la passation du marché, sans qu'un même mandataire puisse représenter plus d'un groupement pour un même marché.

En cas de groupement, l'acte d'engagement doit être accompagné d'une annexe qui indique le montant et la répartition des prestations par membre du groupement.

Cet Acte d'Engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché.

- le cahier des charges ci-joint, signé pour acceptation

- une décomposition financière de rémunération pour les phases 1, 2 et 3 précisées au paragraphe 2 du présent document

- **Un dossier technique** comprenant les éléments suivants :

Une note méthodologique (5 pages maxi) qui reprend les dispositions que le candidat se propose de mettre en œuvre pour l'exécution de la mission. Cette note portera sur :

- la compréhension de la commande, de l'appréhension du site en projet et du contexte environnant

- la méthodologie de travail et d'intervention de l'équipe au regard des objectifs fixés au cahier des charges

- une proposition de planning détaillé

□ Afin d'analyser sa capacité technique, le candidat indiquera la composition de son équipe (CV des intervenants) et présentera des références pour des prestations similaires (Une présentation des principales études ou projets d'envergure similaires réalisés ou pilotés au cours des 3 dernières années, indiquant notamment l'intitulé de l'étude, le cas échéant son montant, le contenu de la mission, l'importance du projet, sa date de réalisation et l'indication du Maître de l'Ouvrage).

Par ces éléments, le candidat doit démontrer notamment des compétences en matière d'urbanisme, d'architecture et de développement durable, plus particulièrement dans le domaine des pratiques sportives.

7. JUGEMENT DES OFFRES

7. 1. ATTRIBUTION DU MARCHE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie au regard des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique : 50%

La valeur technique de la proposition s'apprécie par rapport au dossier technique et selon la formule suivante :

$x/20 \times 50\%$, 20 étant la note maximale pouvant être attribuée.

2. Prix des Prestations : 50%

Ce critère sera noté par application de la formule suivante : offre la plus basse/offre analysée x 50%. Le candidat ayant présenté l'offre la plus basse a automatiquement la note maximale.

7.2. TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

En cas de groupement d'entrepreneurs pour ce marché, celui-ci devra être solidaire.

7.3. CAS DE DISCORDANCE CONSTATEE DANS UNE OFFRE

Les indications portées en lettre sur l'Acte d'Engagement, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant de la décomposition sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report seront constatées dans la décomposition du prix forfaitaire, ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail, pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.4. CANDIDAT RETENU ET REGULARITE FISCALE ET SOCIALE

Le candidat retenu aura un délai maximum de 10 jours, à compter de la date de la réception de la lettre l'informant qu'il a été retenu, pour fournir les certificats et attestations prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics (DC7 et DC6 ou équivalent + attestation d'assurance). A défaut, son offre sera rejetée.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettent leurs candidatures et offres sous pli fermé :

L'enveloppe cachetée, doit comporter la mention :

« NE PAS OUVRIR – OFFRE POUR : « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la restructuration d'une plate-forme sportive »

Et devra être

- soit remise contre récépissé au secrétariat de la :

Mairie de Lapoutroie

39, rue du Général Dufieux

68650 LAPOUTROIE

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures,
- du lundi au mercredi, de 16 heures à 18 heures,
- le vendredi, de 14 heures à 17 heures.

avant le 06 octobre 2010 à 17h00

Soit envoyée par la poste à l'adresse suivante :

Mairie de Lapoutroie

39, rue du Général Dufieux

68650 LAPOUTROIE

en recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des propositions peuvent être obtenus, par demande écrite, auprès de :

Mlle Rachel HASSLER

Fonction : Secrétaire Générale

Mairie de Lapoutroie

39, rue du Général Dufieux

☎ 03 89 47 50 10

💻 03 89 47 24 43

Courriel : mairie@lapoutroie.fr

Site : www.lapoutroie.fr